LES ACTES ISLAMOPHOBES

SE BANALISENT EN EUROPE

France: Une femme qui porte le foulard islamique se voit refuser par un organisme public l'accès à une formation. La HALDE (09/2008) a rejeté ses arguments et a recommandé à l'organisme d'accepter l'inscription de la réclamante lors de la prochaine session de formation et de l'indemniser de ses frais de formation.

Un enfant de 9 ans, prénommé Islam, qui rêve de participer à une émission de télévision diffusée sur la chaîne jeunesse Gulli, postule mais dans la dernière ligne droite du casting, il lui a été demandé de changer de prénom sous prétexte qu'il avait « une connotation religieuse ».

2008 : Le Conseil d'Etat confirme la décision du gouvernement de refuser d'accorder la nationalité française à une ressortissante de nationalité marocaine conjointe d'un ressortissant français au motif « d'une pratique radicale de sa religion ».

Une doctorante voilée de l'université Paul Sabatier de Toulouse, Sabrina Trojet, est licenciée sans indemnité et interdite d'entrer dans les locaux au motif fallacieux qu'elle aurait « causé un trouble à l'ordre public et porté atteinte à la liberté de conscience de ses collègues ». Malgré de nombreux soutiens, y compris des syndicats de l'enseignement, son appel est rejeté.

Un logement social a été refusé à une famille à Vénissieux au motif que l'épouse portait une burqa.

Décembre : attaque contre la mosquée de Saint-Priest, profanation de tombes musulmanes à Notre-Dame-de-Lorette.

Allemagne, 2008: Marwa El-Sherbini, 32 ans, est insultée et agressée par un homme alors qu'elle joue avec son bébé de 2 ans dans un terrain de L'homme, un proche ďun parti d'ext r ê m e droite, lui a lancé les injures "terroriste", "islamiste", et tenta à plusieurs reprises de lui retirer son voile.

L'homme est condamné à une amende. La peine ayant été jugée trop légère, La victime dépose un appel et c'est devant la cour que l'accusé se précipite sur elle et l'a poignarde de 18 coups de couteau. Deux policiers prennent son époux pour l'agresseur (parce qu'il a bien entendu une tête

d'arabe) et lui tirent une balle dans la jambe! Marwa meurt de ses blessures.

Grande-Bretagne, 2009: Une adolescente de 17 ans, musulmane, est sauvagement agressée dans un parc public alors qu'elle joue avec ses trois petites sœurs. Auparavant, elle a subi des railleries au sujet de l'élection de deux députés européens du parti fasciste, le BNP. Des agressions de ce type se sont multipliées ces dernières années.



L'ISLAMOPHOBIE EST-ELLE DU RACISME?

En tant que militants de gauche nous nous opposons à toute discrimination basée sur le genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique ou la religion. Nous considérons l'islamophobie comme une forme particulièrement dangereuse du racisme parce qu'elle n'est pas toujours reconnue pour ce qu'elle est.

Dans le cas de l'islamophobie, les facteurs de la « race » et de la religion ou de la culture se confondent. Le racisme anti-arabe s'est mû subtilement en un racisme anti-musulman. C'est du racisme culturel et non biologique. En France aujourd'hui, des intellectuels comme le journaliste et chroniqueur Claude Imbert peuvent se vanter d'être « un peu islamophobe », sans être traités de racistes.

Pourtant les mécanismes conduisant de l'expression d'attitudes islamophobes à des actes de discrimination voire à des agressions sont strictement identiques à ceux d'autres formes de racisme

comme le racisme anti-noir ou l'antisémitisme.

Comme toute forme de racisme, l'islamophobie affaiblit le mouvement ouvrier en divisant les travailleurs entre eux. Rien n'est plus tentant pour les classes dominantes que de détourner l'attention des problèmes liés à la crise de l'économie capitaliste en agitant le spectre de la « menace islamiste ». Tout comme pendant la Guerre Froide ils agitaient le spectre de la « menace communiste ».

C'est par le biais de la défense de la laïcité « à la française » que ce racisme-là fait son travail de sape des solidarités traditionnelles du mouvement ouvrier. La gauche confond sa critique souvent juste des institutions religieuses avec l'hostilité aux individus qui ont la foi en Dieu. Pire, elle ignore le fait que les plus pratiquant-e-s – qu'ils soient chrétien-ne-s, musulman-e-s ou autres – se trouvent principalement parmi les minorités qui sont victimes de discrimination et de racisme.

L'islamophobie n'a rien à envier à la haine raciale utilisée par les Nazis pour diaboliser les Juifs et les Tziganes entre les deux guerres mondiales. Nous devons la combattre résolument et être solidaires de ses victimes.



Autocollant de la campagne 2008 de l'extrême droite européenne contre l'Islam

LES CONSEQUENCES DE LA LOI DE 2004

SUR LES SIGNES RELIGIEUX A L'ECOLE

Le vote de la Loi de mars 2004 « contre les signes religieux à l'école » par une Assemblée Nationale masculine et « blanche » n'a pas, comme on dit souvent, « réglé le problème « (d'ailleurs nous ne voyons pas où était le problème).

Concrètement, des filles voilées, quand elles ne se sont pas fait violence en enlevant leur foulard, ont dû interrompre leur éducation et se retrouvent aujourd'hui souvent en difficulté pour poursuivre leurs études ou pour trouver un emploi. Censée s'appliquer aux

seuls élèves, la Loi a créé un dangereux précédent. conduisant parfois à des exclusions abusives dans l'enseignement supérieur ou la formation, ou au refus de la participation des mères d'élèves voilées aux activités extra-scolaires Certaines m u s u l m a n e s s'exilent, ou rêvent de s'exiler, pour pouvoir travailler s'épanouir dans des pays plus tolérants (ou censées l'être).

La Loi a eu des conséquences politiques catastrophiques. Elle a été l'occasion d'une véritable « Union sacrée » entre la droite et la gauche. La gauche à quelques exceptions près n'a pas su défendre ses propres valeurs de tolérance et de défense des minorités, facilitant la récupération par Sarkozy d'une partie de son électorat. Une partie de la gauche révolutionnaire s'est rangée du côté des racistes, des enseignants appartenant à la Ligue communiste révolutionnaire et à Lutte Ouvrière ont voté l'exclusion de filles voilées de leur lycée.

La Loi n'a pas fait reculer le racisme - au contraire elle a contribué à stigmatiser les musulmans. La gauche doit revendiquer l'abrogation de cette Loi antidémocratique, raciste et sexiste. Elle est sexiste car elle a comme conséquence de priver essentiellement des filles voilées – mais aussi comme « dommage collatéral » quelques garçons sikhs – du droit à l'enseignement public.



FOULARD, NIQAB, BURQA **DEFENDONS LA LIBERTE DE CHOIX**

En 2009 des députés de droite et de gauche (3 membres du PCF et 7 du PS) s'en prennent à une poignée de femmes qui portent le niqab ou la

burqa (des voiles qui couvrent tout ou une partie du visage). Ils veulent les bannir de l'espace public. Une des conséquences d'une telle loi serait de renvoyer des femmes voilées à la maison. Est-ce que c'est cela qu'ils veulent?

Quoi qu'il en soit, ils encouragent les pires racistes et les nostalgiques du colonialisme qui fantasment au sujet des musulmanes 'porteuses de bombes'.

Nous sommes résolument opposés à toute nouvelle loi. Nous défendons un principe simple : la liberté de choix. Ce n'est pas aux hommes de dicter comment les femmes doivent s'habiller. Ce n'est pas aux médias, aux partis, aux députés, aux institutions de le faire, non plus.

Porter un foulard ou un voile (ou une barbe!) islamique, un turban sikh, un crucifix ou une kippa ne nuit en soi aucunement aux droits de l'autrui. Librement assumées, ces pratiques religieuses ne concernent que ceux et celles qui les choisissent.

Ce principe vaut pour tout(e) citoyen(ne) quelque soit sa fonction. Quand Nicolas Sarkozy

dit, suivi de la gauche toute entière, « les fonctionnaires ne doivent pas avoir de signe visible de leur appartenance religieuse (...). C'est ce que

nous appelons l'impartialité de l'administration, la laïcité », nous répondons qu'il porte atteinte aux droits des salariés. En quoi le fait de porter un voile ou un turban nuit à la qualité du service public? Les salariés du secteur public doivent avoir les mêmes droits de ceux du privé.

Mais il faut aussi reconnaître que, aujourd'hui en France, il est difficile pour une femme voilée quelque soit son niveau de qualification de trounauté musulmane, et que des discriminations existent dans les domaines du logement et des équipements collectifs, dans le secteur public

comme dans le privé.

Le véritable problème, ce n'est pas une quelconque « atteinte à la laïcité » (c'est le principe de la neutralité des institutions, de l'égalité d'accès aux services publics) mais le racisme et la discrimination.

Construire une mosquée ou une synagogue dans une société où le paysage est littéralement façonné par des églises est une simple mesure d'équité. Aménager une salle de prière sur un lieu de travail ou proposer des menus adaptés aux différentes pratiques religieuses sont de simples mesures tech-

niques qui ne posent aucun problème dans une société ouverte et tolérante. Pourtant, aujourd'hui en France, de tels « accommodements » sont régulièrement contestés et les musulmans doivent surmonter des obstacles administratifs ou politiques importants.

La liberté de croyance, de pratique et d'expression religieuse, philosophique et politique est un droit démocratique fondamental que nous devons défendre concrètement.

ver un emploi salarié en dehors de la commu-QUE PUIS-JE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN D'UN ACTE ISLAMORHOBE?

La première chose à faire est de noter les faits et recueillir des témoignages. Ensuite vous pouvez contacter une association de défense des victimes du racisme, et plus particulièrement le Collectif contre l'islamophobie en France (www.islamophobie.net). Prenez des conseils : seuls, nous sommes faibles, collectivement, nous pouvons agir et gagner. Si l'acte a lieu en milieu scolaire, approchez-vous des délégués du conseil local de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE). Il existe un organisme officiel, la Haute Autorité pour la Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (www.halde.fr) qui pourrait vous soutenir. Le MRAP (www.mrap.fr) est une association antiraciste qui peut fournir des conseils juridiques et même porter plainte pour discrimination.



L'ISLAMOPHOBIE EST UNE ARME DE L'IMPERIALISME

L'institutionnalisation du racisme islamophobe a pour but politique de donner une légitimité aux guerres impérialistes dites « anti-terroristes », à l'échelle mondiale. Ainsi, c'est au nom du combat contre des « obscurantistes musulmans » que les guerres d'Irak, d'Afghanistan ont été déclarées.

La France, faut-il le rappeler, maintient des troupes en Afghanistan et vient de rejoindre le commandement militaire de l'OTAN. Son opposition diplomatique à la guerre en Irak ne l'a pas empêché de collaborer militairement avec les forces alliées et de garder de bonnes relations avec les envahisseurs.

Le refus de soutien à la résistance palestinienne se donne comme prétexte le refus de l'islamisme. Les partis palestiniens qui se battent contre l'occupation sioniste sont dénoncés dans les médias occidentaux pour leur « fanatisme » religieux. La stratégie est grossière : en s'appuyant sur les clichés islamophobes, on prétend refuser le terrorisme musulman, et l'on soutient le terrorisme d'Etat sioniste.

Sans adhérer à la plupart des valeurs défendues par les partis islamistes, nous exigeons qu'ils soient reconnus comme les représentants de la volonté populaire, s'ils sont soutenus par la majorité (comme c'est le cas du Hamas en Palestine).

Dans tous ces cas, l'argument du combat contre l'islam, ou l'islamisme (les amalgames sont facilités par le climat raciste entretenu par les médias) identifié comme porteur d'incitation au terrorisme et au fanatisme, est utilisé pour justifier les différentes formes de colonisation, de répression sanglante des peuples.

Nous devons combattre cette criminalisation de l'Islam, qui justifie le meurtre à l'échelle européenne (comme dans le cas de Marwa El-Sherbini) et la guerre impérialiste à l'échelle mondiale.

Soutenir la résistance palestinienne, soutenir les résistances à l'impérialisme occidental au Moyen-Orient, doit commencer par combattre en Occident les fondements de légitimité de ce colonialisme : le racisme et l'islamophobie.

DES STÉRÉOTYPES QUI ONT

UNE LONGUE HISTOIRE

« L'islamophobie, c'est le dénigrement des Musulmans, au nom des principes réels ou supposés de l'Islam, ou au nom de certaines pratiques considérées comme étant celles des musulmans en général. C'est une forme de racisme qui peut bien entendu se combiner avec d'autres. Cette islamophobie a des racines profondes dans notre pays. [...]

L'islamophobie, au coté d'autres formes de racisme, est un des éléments de justification des conquêtes coloniales et de l'infériorisation des indigènes. [...]

Quant aux anticolonialistes, ils ont souvent tendance à ignorer ou à minorer les dimensions culturelles et idéologiques musulmanes qui animent certains mouvements, et non des moindres (ce qui est évident par exemple dans le fait que les résistants algériens se désignent comme moudjahiddines). [...]

Hier, les idéologues et les politiciens du colonialisme tardif s'évertuaient à nier l'oppression nationale que combattaient les mouvements de libération, au nom de la fonction émancipatrice « par nature » de la France. C'était particulièrement vrai des coloniaux tardifs « progressistes », les socialistes Guy Mollet, Robert Lacoste ou Max Lejeune ou le gaulliste Jacques Soustelle, mais aussi les ministres des colonies « réformateurs » tel Marius Moutet ou François Mitterrand. Aujourd'hui les idéologues et les politiciens du postcolonialisme néolibéral s'évertuent à nier toute dimension de racisme islamophobe voir même de racisme anti-arabe. C'est toujours particulièrement vrai des postcoloniaux « progressistes » comme Bernard Henri Levy, Fadéla Amara, Philippe Val, Caroline Fourest, etc., et pas seulement des postcoloniaux de droite comme Henri Guaino ou Nicolas Sarkozy. »

> Extrait de **Bernard Dreano**, Islamophobie, religion, politique, 8 janvier 2008 (avec la permission de l'auteur)

Ismahane Chouder
Malika Latrèche
Pierre Tevanian

Les filles voilées

parlent

La fabrique

somme

A lire

Les filles voilées parlent, Quarantecinq textes et entretiens recueillis par Ismahane Chouder, Malika Latrèche et Pierre Tevanian,

Editions La Fabrique, 2008.

Pour la première fois, un livre aborde la question du foulard en donnant aux femmes qui le portent le statut de sujets et non d'objets. Les filles voilées parlent offre en effet un espace de parole conséquent (plus de 330 pages) à quarante-quatre femmes musulmanes voilées vivant en France, de tous âges et de tous profils, en les laissant parler de ce qu'elles veulent, comme elles le veulent, et sur le registre qu'elles veulent.

Tract édité par l'association Marxistes Unitaires

Pour nous contacter : contact@marxistesunitaires.org ou 06 64 28 04 25

Retrouvez sur notre site internet les archives du mensuel

Anlicapitaliste et d'autres textes www.marxistesunitaires.org